

Des partages pérennes

Qu'est-ce que c'est un partage pérenne?

Choisir d'inclure le Santropol Roulant dans votre testament permet vous de planifier à l'avance et de continuer à faire un puissant, un impact durable sur votre communauté. Cela peut être sous la forme d'un don ponctuel de votre succession ou en faisant du Santropol Roulant un bénéficiaire d'une fiducie établie.

Pourquoi inclure Santropol Roulant dans son testament?

Laissez un héritage : En faisant un don dans votre testament, vous continuez d'avoir un impact sur la communauté qui vous tient à cœur. Faire du Roulant un bénéficiaire d'une fiducie nous donne de la stabilité et nous permet de compter sur votre impact pour les années à venir.

Stabilité : planifier à l'avance vous permet d'assurer que votre succession sera gérée comme vous le souhaitez.

Avantages fiscaux : Laisser un don de bienfaisance dans votre testament peut avoir des avantages fiscaux pour le reste de votre testament, vous permettant de mieux soutenir vos proches.



Merci de penser à inclure Santropol Roulant et notre communauté dans votre testament. Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez contacter Mélanie.

melanie@santropolroulant.org



111 rue Roy est - Montréal, Québec - H2W 1M1